

FORMATION GARDE CHASSE PARTICULIER



Le Garde-Chasse Particulier (GCP) est un **acteur essentiel de la police de la chasse et de la protection du territoire**. Assermenté, il est habilité à effectuer des contrôles et à constater des infractions liées à la police de la chasse.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Date** : Dès qu'un groupe est constitué, la Fédération vous contactera pour fixer une date de formation.
- Groupe** : 20 participants maximum.
- Durée** : 16 heures réparties sur 2 journées.
- Lieu** : Centre de formation de la FDC17.
- Public** : Tout public disposant d'un territoire prêt à vous commissionner (ACCA ou Chasse Gardée).
- Âge minimum** : 18 ans.
- Tarif** : Gratuit pour les adhérents à la FDC17 (chasseurs ayant validé leur permis en Charente-Maritime) et 100 € pour les non-adhérents.

PROGRAMME

- Bases générales du droit.
- Police de la chasse.
- Procédures pénales.
- Réglementation cynégétique.
- Définition de l'infraction.
- Régulation des espèces nuisibles.
- Droits et devoirs du Garde Particulier.
- Mise en situation et techniques d'intervention.

CONTACT



05 46 59 14 89



fdcl7@chasseurs17.com



www.chasseurs17.com

INSCRIPTION À REMPLIR

- Joindre **OBLIGATOIREMENT** avec l'inscription, un chèque de caution de 50 € (restitué après la formation). Et un chèque de paiement de 100 €, si vous n'êtes pas adhérent à la FDC17.

NOM/PRÉNOM :

ADRESSE POSTALE :

TÉLÉPHONE :

Êtes-vous membre du conseil d'administration du territoire qui vous commissionne : Oui Non

FAIT LE : / /

SIGNATURE :

À retourner par voie postale à l'adresse :

Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime
Saint Julien de l'Escap - BP 64 - 17414 SAINT JEAN D'ANGELY Cedex

NOM de l'ACCA/Chasse Gardée prêt à vous commissionner :

NOM ET SIGNATURE DU RESPONSABLE :